



INTEGRER L'AGRICULTURE URBAINE AUX PROGRAMMES IMMOBILIERS ET D'AMENAGEMENT



Une formation de Cadre de Ville 23 Avril 2020



Pour tout renseignement ou formation intra, contactez le service formations
formations@cadredeville.com - 01 86 95 72 10



FORMATION

« INTEGRER L'AGRICULTURE URBAINE AUX PROGRAMMES IMMOBILIERS ET D'AMENAGEMENT »

23 Avril 2020

L'agriculture urbaine est devenue, en quelques années, un élément classique des programmes immobiliers et d'aménagement urbain. Un écosystème de professionnels de l'agriculture urbaine se constitue, regroupant concepteurs, installateurs, exploitants...

Ces dynamiques, qui ne sont pas un effet de mode mais traduisent un nouveau rapport à la nature en ville, demandent aux professionnels de la ville **d'intégrer l'agriculture urbaine à leurs analyses et à leurs réalisations**.

Cette formation répond à cet enjeu, en présentant une **boîte à outils** (notamment technique, économique et contractuelle), illustrée de retours d'expériences en situation urbaine et péri-urbaine, de l'échelle du bâtiment à celle de la ville.

Public visé :

Acteurs publics et privés qui doivent intégrer l'agriculture urbaine à leurs programmes : collectivités, aménageurs, promoteurs, architectes, ingénieries, entreprises de construction

Objectifs pédagogiques :

- >> A l'échelle d'un bâtiment ou d'un projet d'aménagement, être capable de :
 - Diagnostiquer le potentiel agricole-urbain (environnemental, social, économique),
 - Réaliser une faisabilité technico-économique sommaire d'un projet,
 - Identifier les contraintes techniques, réglementaires,
 - Contractualiser l'intervention d'un installateur et d'un exploitant,
 - Identifier et prévenir les difficultés de mise en œuvre et d'exploitation,
 - Qualifier et dimensionner les mesures d'accompagnement pour maximiser l'impact des projets
- >> A l'échelle d'une ville :
 - Concevoir une stratégie et un plan d'action de développement de l'agriculture en ville

Pré-requis : être en situation de programmation ou de mise en œuvre d'opérations d'aménagement ou immobilières

Moyens pédagogiques :

- Un format adapté permettant de voir l'essentiel en une journée (7h de formation)
- Une boîte à outil complète transposable sur vos projets
- Des retours d'expérience et exemples
- Un travail sur un cas pratique pour appliquer les principes et outils
- La formation aura lieu à l'Atelier d'Initiatives Urbaines, 40 rue Laffitte, 75009 Paris

Suivi et évaluation :

Le stagiaire devra signer la feuille d'évaluation chaque demi-journée. Une attestation de présence, une attestation individuelle et une fiche d'évaluation seront envoyées à chaque stagiaire dans les jours suivant la formation.

Les formateurs : François-Laurent TOUZAIN , Ingénieur et urbaniste, fondateur de l'Agence 360, Agence 360 et Justine PESTRE, avec l'intervention exceptionnelle de Jacques-Olivier BLED, Chef de projet méthodes et prospective en agriculture urbaine et végétalisation du bâti à la Mairie de Paris)



Déroulé de la formation :

1. Comprendre les principaux concepts, cadres et acteurs de l'agriculture urbaine

- Les différentes formes d'agriculture urbaine
- Complémentarités entre agriculture urbaine, périurbaine et rurale
- Cadre réglementaire
- Enjeux sanitaires (pollution des sols et de l'air)
- Illustration : état des lieux en Ile de France

2. Diagnostiquer le potentiel agricole-urbain d'une situation

- Les axes d'analyse des opportunités : technique, social, environnemental
- Identifier et prévenir les difficultés de mise en œuvre et d'exploitation
- L'expression du potentiel : qualifier et quantifier les retombées positives possibles
- Illustration : projet agro-urbain à Bordeaux, projet en toiture sur bâtiment existant

3. Réaliser une faisabilité technico-économique sommaire d'un projet

- Construire et alimenter un cadre d'analyse économique en investissement et fonctionnement, pour le propriétaire et l'exploitant
- Estimer les recettes et les dépenses, pour le propriétaire et l'exploitant
- Illustration : toiture de halle de fret

4. Visite d'une toiture cultivée dans Paris, discussion avec l'exploitant et le gestionnaire de l'immeuble

5. Contractualiser l'intervention d'un installateur et d'un exploitant

- Les différents types de contrats
- Clauses générales et particulières
- Illustration : mise en place d'un installateur-exploitant global sur un Écoquartier

6. Qualifier et dimensionner les mesures d'accompagnement pour maximiser l'impact des projets

- Installation
- Communication
- Première année
- Pérennisation
- Illustrations : 2 projets Parisculteurs

7. Identifier les leviers favorisant le développement de l'agriculture urbaine à l'échelle d'une ville

(avec l'intervention exceptionnelle de Jacques-Olivier BLED, Chef de projet méthodes et prospective en agriculture urbaine et végétalisation du bâti à la Mairie de Paris)

- Diagnostic
- Positionnement et ambition de la collectivité
- Mobilisation des acteurs : propriétaires, gestionnaires, futurs exploitants
- Communication autour du projet
- Animation de l'écosystème
- Évaluation et amélioration
- Illustration : la démarche Parisculteurs

Profil des formateurs :

SAS Cadre de Ville au capital de 32 740 euros - siège social : 160 rue Montmartre 75002 Paris - Tél. : 01 40 26 14 66
e-mail : commercial@cadredeville.com - RCS 451 371 694 Paris - CPPAP n° 0215 W 90255
organisme de formation enregistré sous le n° 11755425775 auprès du Préfet de région d'Ile de France - Banque LCL
R.I.B. 30002 02332 0000074410L 27 - IBAN: FR91 3000 2023 3200 0007 4410 L27 BIC: CRLYFRPP - TVA Intracommunautaire : FR41451371694



François-Laurent TOUZAIN, associé fondateur de l'agence 360

François-Laurent TOUZAIN anime la formation de Cadre de Ville suivante:

- **Manager une expérimentation urbaine**

Ingénieur ESTP, François-Laurent débute sa carrière chez Bouygues Immobilier avant de développer une activité de gestion de projets urbains dans plusieurs cabinets spécialisés. Après une formation complémentaire à HEC, il crée 360. Il conduit des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, avec 360 ou en groupement, en combinant modélisation économique, montage opérationnel, cadrage technique, concertation, communication, et gestion de projet. Il enseigne le management de projets urbains au sein du master Ingénierie et Management des Smart Cities à l'École Nationale des Ponts et Chaussées depuis 2015.



Justine PESTRE – Urbaniste & Consultante – Agence 360

Justine PESTRE anime les formations de Cadre de Ville suivante:

- **Manager une expérimentation urbaine**
- **Intégrer l'agriculture urbaine aux programmes immobiliers et d'aménagement**

Diplômée en économie et en urbanisme, Justine Pestre a démarré son parcours dans le domaine de la mobilité et des transports à l'étranger (Equateur) puis en France (SNCF) avant de rejoindre un grand groupe français d'ingénierie (Ingérop), et enfin l'agence 360 depuis 2017 en tant que consultante. Depuis 2018, elle fait partie de la commission d'expertise d'Europac, concours européen de promotion de projets innovants portés par les jeunes générations de professionnels de l'urbain.

L'Agence 360 :

Créée en 2016, l'agence 360 réalise des études urbaines, des missions de conseil et de coordination, et développe ses propres projets de transformation urbaine.

Elle intervient ou est intervenue en appui sur plusieurs dispositifs d'innovation urbaine (ANRU+, EcoCité, Parisculteurs), est lauréate de Réinventer la Seine et vient d'ouvrir son propre tiers lieu, l'atelier d'initiatives urbaines, autour d'un concept de codéveloppement inédit.

Ce positionnement sur de nombreux projets expérimentaux, à la fois en AMO et en MOA, l'a amené à développer des connaissances, méthodes et outils permettant de conduire efficacement les expérimentations urbaines. Fin 2019, elle compte 10 collaborateurs, basés à Paris et Bordeaux



SAS Cadre de Ville au capital de 32 740 euros - siège social : 160 rue Montmartre 75002 Paris - Tél. : 01 40 26 14 66

e-mail : commercial@cadredeville.com - RCS 451 371 694 Paris - CPPAP n° 0215 W 90255

organisme de formation enregistré sous le n° 11755425775 auprès du Préfet de région d'Ile de France - Banque LCL

02332 000074410L 27 - IBAN: FR91 3000 2023 3200 0007 4410 L27 BIC: CRLYFRPP - TVA Intracommunautaire : FR41451371694

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L.6353-1 du Code du travail)

entre les soussignés :

1) **Cadre de Ville**, 160 rue Montmartre 75 002 Paris, ci-après dénommée l'organisme, agissant en tant que dispensateur de formation, organisme de formation enregistré sous le n° 11755425775 auprès du Préfet de région Ile de France, représenté par Nathalie AUBURTIN, Directrice du développement

ET

2), ci-après dénommée l'entreprise,
dont l'adresse est
représentée par
et l'adresse mail :@.....

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la Sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue.

Article 1^{er} : Objet de la convention

L'organisme Cadre de Ville organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé du stage : **Intégrer l'agriculture urbaine aux programmes immobiliers et d'aménagement**
- ✓ Dates retenues : **23 Avril 2020**
- ✓ Objectifs : Mettre à niveau ses connaissances sur **les nouveaux montages d'opérations**. Avec cas pratiques à l'appui. Appréhender les process, les outils, le pilotage...
- ✓ Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail): action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances
- ✓ Lieu : **Atelier d'Initiative Urbaine – 40 rue Laffitte 75 009 Paris**
- ✓ Horaires : de 9h à 17h – 7h de formation/journée

Article 2 : Effectif formé

L'organisme CADRE DE VILLE accueillera de l'entreprise le(s) stagiaire(s)

1. Nom : Tél :
mail :@.....
2. Nom : Tél :
mail :@.....
3. Nom : Tél :
mail :@.....

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise s'acquittera des coûts suivants selon ses choix de durée et de date en article 1^{er}.

Prix de formation par stagiaire

	1 jour
Tarif abonnés Cadre de Ville	850€ HT
Tarif public	950€ HT

La totalité du règlement s'effectuera à réception de facture après la session de formation.

Article 4 : Modalités d'inscription

Dès réception par Cadre de Ville de cette convention de formation professionnelle remplie et signée, l'inscription est considérée comme actée et définitive.

Un mail est alors envoyé pour confirmation au signataire de la convention.

Le règlement s'effectue à réception de la facture par chèque ou virement bancaire.

Article 5 : Dédit ou abandon

Conformément aux conditions générales de vente sur le site CadredeVille.com, toute annulation intervenant moins de 60 jours avant une journée de formation donnera lieu (sauf cas de force majeure) à une facturation de la journée.

Article 6 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Paris, le

Pour l'organisme Cadre de Ville
Nathalie AUBURTIN, Directrice associée

Pour l'entreprise